

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4760

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins - La Mulatière

objet : **Opération Yzeron-Sémard - Poursuite de la maîtrise foncière - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet Yzeron-Sémard s'inscrit dans un objectif de valorisation du quartier de la Saulaie à Oullins qui connaît une forte situation d'enclavement et de dévalorisation.

Le périmètre Yzeron-Sémard est centré autour de la vallée de l'Yzeron à Oullins, depuis le pont d'Oullins jusqu'à l'autoroute A 7. Il incorpore la partie du territoire de La Mulatière comprise entre les ateliers SNCF et l'Yzeron.

Ce quartier va connaître de profondes mutations avec l'arrivée du métro, la création d'un pôle multimodal et la ré-urbanisation des friches de Réseau ferré de France (RFF). Dans l'immédiat, le projet conduit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) concerne la partie "est" du secteur historique de la Saulaie, le long de la rue Pierre Sémard et la place Valmy.

Des études urbaines et d'habitat ont été réalisées et validées, mais les modalités opérationnelles d'intervention urbaine sont encore en cours de définition. Sans attendre leur mise en œuvre, il convient de maîtriser l'évolution de certaines parcelles qui vont jouer un rôle essentiel dans le projet défini.

Par délibérations successives des 17 mai 2005 et 12 juin 2006, le conseil de Communauté a déjà individualisé des autorisations de programme d'un montant total de 715 000 € permettant d'acquérir trois immeubles situés rue Pierre Sémard (Oullins) et quai Pierre Sémard (La Mulatière) ainsi que la démolition de l'un d'entre eux.

Il est proposé, aujourd'hui, de poursuivre cette action foncière sur opportunités par l'acquisition de nouvelles parcelles situées à La Mulatière, pour lesquelles une autorisation de programme complémentaire de 1,2 M€ est nécessaire.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 7 janvier 2008 et du Bureau le 14 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de la maîtrise foncière sur le périmètre Yzeron-Sémard à Oullins-La Mulatière.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1236 est complétée à hauteur de 1 200 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 600 000 € en 2008,
- 600 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,